

---

## FICHE TECHNIQUE : POSITIONNEMENT OBLIQUE DES LAMES DE STORES VÉNITIENS

---



Cette fiche technique fournit des informations sur le « positionnement oblique » des lames de stores vénitiens

Lors de l'utilisation de stores vénitiens, il arrive dans certains cas que le paquet de lames ne soit pas aligné :

### Cas 1 : Positionnement du cordon échelle

Lors de la montée du tablier, le cordon échelle des stores vénitiens peut se placer de façon aléatoire entre les lames. En particulier dans le cas d'un rapport largeur-hauteur important ( $>1:3$ ), un paquet de lames d'assez grande hauteur avec un poids du tablier relativement léger compte tenu de sa petite largeur, produit un effet visuel négatif. Un paquet incliné, est souvent interprété à tort comme un « défaut d'alignement » ou comme un « paquet de lames incliné » à l'aspect inacceptable. Le rail inférieur restant parfaitement droit n'est pas concerné.

### Cas 2 : Enroulement du cordon de tirage

Ce rapport largeur-hauteur joue également un rôle essentiel lors de l'enroulement du cordon de tirage sur le cône d'enroulement du rail supérieur. Selon la façon dont on tire sur le cordon (brusquement-doucement/rapidement-lentement) et suivant le poids du tablier, le cordon s'enroule avec une tension différente sur les deux cônes, ce qui peut également avoir un impact négatif sur l'aspect du paquet de lames, comme décrit ci-dessus. Une inclinaison du rail inférieur n'est pas à exclure.

On peut uniquement parler de « défaut d'alignement » au sens de la norme **SN EN 13120 Stores intérieurs - Exigences de performance, y compris la sécurité** lorsque la différence, **mesurée au niveau du rail inférieur** lors de la montée/de la descente du tablier, est supérieure à la tolérance admise par la norme **SN EN 13120** mentionnée au **chapitre 12.5**. En cas de « paquet de lames incliné », le rail inférieur reste **droit** et conforme à la norme, le paquet de lames présente toutefois un aspect incliné pour les raisons évoquées ci-dessus. A chaque montée et descente, une modification du tablier peut intervenir avec un aspect plus ou moins marqué.

L'aspect incliné du paquet de lames ne constitue donc pas un motif de réclamation.

### Résumé des points essentielles

- Le « défaut d'alignement » est clairement défini dans la norme **SN EN 13120**.
- Pour les stores vénitiens, il existe une tolérance de +/- 10 mm par rapport à la norme.
- Lorsque le rail inférieur est droit et que le paquet de lames présente un aspect incliné en raison du rapport important entre la largeur et la hauteur ( $> 1:3$ ), il n'est pas question de « défaut d'alignement » au sens de la norme **SN EN 13120**.
- Ce phénomène indépendant du fabricant est observé sur tous les stores vénitiens de ce type. Il est lié à l'état actuel de la technique.
- Aucune réclamation n'est acceptée.

Toute reproduction, exploitation, diffusion ou mémorisation nécessite le consentement écrit préalable et révocable de l'auteur..